LE MINISTÈRE BOUISSON

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'impression au Palais-Bourbon

Dans les couloirs de la Chambre qui, après des journées d'agitation, ont retrouvé leur calme, les députés étaient, samedi matin, fort nombreux. Néanmoins, les quelques rares opinions exprimées étaient toutes favorables au nouveau Cabinet.

Dans les conversations particulières on s'est félicité, comme au groupe des indépendants de gauche, que M. Fernand Bouisson, dont la haute autorité s'est exercée sur la Chambre depuis près de neuf ans, eût accepté patriotiquement la lourde tâche qui, désormais, lui incombe. On estimait que nul mieux que lui n'était qualifié pour diriger, dans les circonstances actuelles, les affaires publiques avec toute l'autorité dont il a témoigné au fauteuil présidentiel.

La promptitude avec laquelle M. Fernand Bouisson a su grouper autour de lui une équipe gouvernementale a été unanimement appréciée et considérée comme la première manifestation de la lutte qui va être engagée contre la spéculation et poursuivie avec vigueur, conformément aux vœux du Parlement.

Car nul ne doutait que le chef du nouveau gouvernement ne mît autant de rapidité et d'énergie dans l'action pour la défense du franc qu'il en a mis pour former son Cabinet. Aussi était-on persuadé que les pleins pouvoirs seraient accordés, mardi, au Cabinet presque sans débats et par une importante majorité, qui donnerait, dans la confiance générale, au ministère de large union toute l'autorité indispensable pour gouverner le pays et assurer la stabilité monétaire.

Ce résultat semblait d'autant plus aisé à atteindre que le Cabinet comprend des représentants de tous les partis, à l'exception des extrémistes de gauche, et il apparaissait que les foyers de résistance qui subsistaient hier encore dans certains partis ayant éprouvé une légère déception à la suite du refus du groupe socialiste de participer au pouvoir, ne se manifesteraient lors du scrutin, que par des abstentions.

Le nouveau Cabinet se présentera ainsi à la Chambre avec les meilleures garanties de succès et de durée.

L'impression au Sénat

Les sénateurs qui sont venus samedi après-midi, au Sénat, étaient unanimes à souhaiter que le Cabinet de M. Fernand Bouisson fût rapidement en mesure de prendre les décisions qui s'imposent, pour assurer le redressement économique et financier du pays.

M. Joseph Caillaux fit une brève apparition dans les couloirs de la Haute Assemblée.

Le nouveau ministre des Finances fut, à son arrivée, l'objet des félicitations de ses collègues et au cours des conversations qu'il eut dans la salle des Conférences, il déclara que s'il avait accepté le portefeuille des finances, il avait pourtant l'intention de ne le conserver qu'autant qu'il serait nécessaire pour remettre en état les finances du pays.

— Peut-être ne resterai-je que trois semaines, déclara l'ancien président de la Commission sénatoriale des finances. Je céderai ensuite ma place et je me contenterai du poste de ministre d'Etat que M. Fernand Bouisson avait bien voulu me réserver. En attendant j'ai, certes, beaucoup à faire.

» Quoi qu'il en soit, je déclare nettement que je suis résolument adversaire de toute espèce de dévaluation et partisan résolu du maintien de notre monnaie.

» Quant aux spéculateurs, je vous promets qu'ils trouveront à qui parler. »

Ces déclarations du ministre des Finances ont produit dans les couloirs du Sénat une forte impression et il est certain que l'immense majorité des sénateurs se fera un devoir de faciliter la tâche de M. Joseph Caillaux et du cabinet tout entier.

Le bruit circulait avec persistance, dans l'après-midi, que M. Caillaux ferait probablement appel à M. Abel Gardey, ancien ministre du Budget, pour le seconder rue de Rivoli.

M. Julien Cain, secrétaire général de la Présidence

Il est très probable que M. Julien Cain, actuellement directeur de la Bibliothèque nationale, et qui a déjà rempli les fonctions de chef de Cabinet du Président de la Chambre, sera nommé secrétaire général de la présidence du Conseil, en remplacement de M. Noël, qui va regagner son poste d'ambassadeur à Varsovie.

Il est vraisemblable aussi que M. Fernand Bouisson installera à l'hôtel Matignon.

Le cas de M. Lafont...

Paris, 1er juin. — La direction exécutive du Parti socialiste de France informe que M. Ernest Lafont, qui fait partie du nouveau ministère, y est entré de sa propre initiative, sans avoir consulté les organismes réguliers du parti, constate qu'il s'est mis en dehors du parti. Il va de soi, bien entendu, que le groupe parlementaire déterminera lui-même son attitude à l'égard du gouvernement.

...et celui de M. Frossard

Quant à M. Frossard, il a démissionné du parti socialiste S.F.I.O. Il est, d'ailleurs, certain que le nouveau ministre sera réintégré facilement le jour où le Gouvernement actuel sera remplacé par un autre.

On approche du centième

Le Cabinet que vient de constituer M. Fernand Bouisson est le quatre-vingt-dix-huitième de la IIIe République et le neuvième de la XVe législature.

C'est la première fois que M. Fernand Bouisson a accepté la charge du pouvoir.

La composition politique du Ministère

Le nouveau ministère réunit vingt et une personnalités dont vingt ministres et un sous-secrétaire d'Etat. Trois ministres appartiennent à la Haute Assemblée. Ce sont MM. Joseph Caillaux, Pierre Laval, Mario Roustan. Quatorze sont députés : MM. Fernand Bouisson, Edouard Herriot, Louis Marin, Georges Pernot, François Piétri, Laurent-Eynac, Jacquier, Paganon, Louis Rollin, Frossard, Perfetti, Ernest Lafont, Georges Mandel, Cathala.

Le Cabinet comporte, en outre, trois ministres non parlementaires. Ce sont : le maréchal Pétain, le général Maurin et le général Denain; Un ministre n'a pas encore été désigné. Il doit prendre le portefeuille de la Marine marchande.

Dix ministres du Cabinet de M. Fernand Bouisson appartenaient déjà au Cabinet de M. Flandin.

Ce sont : MM. Edouard Herriot, Louis Marin, Pierre Laval, Georges Pernot, le général Maurin, M. François Piétri, le général Denain, M. Louis Rollin, M. Georges Mandel, M. Jacquier.

Les nouveaux ministres sont donc, outre M. Fernand Bouisson, MM. Joseph Caillaux, le maréchal Pétain, Laurent-Eynac, Mario Roustan, Paganon, Frossard, Perfetti, Ernest Lafont.

Trois d'entre eux n'ont jamais fait jusqu'à ce jour, partie d'un gouvernement : MM. Frossard, Perfetti, Ernest Lafont.

Les sénateurs qui appartiennent au nouveau ministère, sont inscrits au groupe de la Gauche démocratique, à l'exception de M. Pierre Laval, qui n'adhère à aucun groupe de la Haute Assemblée.

Parmi les ministres députés, l'un est inscrit à la Fédération républicaine, M. Louis Marin ; un autre, au groupe républicain et social, M. Georges Pernot, un au Centre républicain, M. Louis Rollin ; un au groupe des républicains de la gauche, M. François Piétri ; deux à la gauche radicale, MM. Laurent-Eynac et Cathala ; quatre au groupe radical et radical-socialiste : MM. Edouard Herriot, Jacquier, Paganon, Perfetti ; un au groupe socialiste de France, M. Ernest Lafont. Un ministre appartenait au groupe socialiste, M. Frossard et un au groupe des indépendants, M. Mandel.

Enfin, M. Fernand Bouisson, ancien socialiste, n'est plus inscrit à aucun des groupes de l'assemblée.

L'impression en Amérique

New-York, 1er juin. — La rapidité avec laquelle le président Bouisson a réussi à former un cabinet solide groupant d'éminentes personnalités de toutes nuances, a visiblement rassuré l'opinion américaine à l'égard de l'avenir immédiat du franc.

On croit la nouvelle équipe capable d'agir énergiquement en vue du redressement général de la situation politique et économique française.

Tout cela a provoqué un redressement vigoureux et immédiat du franc qui a clôturé à 6.60 6.75, en hausse d'un point 1/4, remontant au-dessus du point de sortie de l'or, pour la première fois depuis plusieurs semaines.

Le report du franc à 90 jours est tombé de 60 points à moins de 20. Les obligations françaises se sont vigoureusement redressées.

M. Doumergue à Paris

Paris, 1er juin. — M. Doumergue, vient de Tournefeuille, est arrivé ce matin à Paris.

Une tornade cause 250 morts aux Etats-Unis

New-York, 1er juin. — On évalue à deux cent cinquante le nombre des tués dans la tornade qui a balayé le Nebraska.

L'entrée du général Hering à Strasbourg

Strasbourg, 1er juin. — Le général Hering, qui succède au général Walch comme gouverneur militaire de Strasbourg, a fait son entrée officielle dans la ville. Il a reçu au Palais du gouvernement militaire les représentants des autorités.

On sait que les scellés ont été apposés sur deux établissements financiers de Paris et que M. Ameline, commissaire aux délégations judiciaires, a été commis pour se rendre dans certains établissements financiers de la capitale. Il a perquisitionné notamment à la Banque Turmin et à la Banque Franco-Chinoise. Il a saisi des livres et divers documents. (Ph. N.Y.T.)

LA FOULE DEVANT LA BANQUE TURMIN PENDANT LA PERQUISITION.

Le Coin du "Broutteux"

PETITE CAUSETTE

In attind acore ben souvint des gins, qui, in él'vant leus épaules qu'à par deseur leu tête, et in fronchant leu nes, y dittent :

— Pût ! le patois ne m'en parles pas, c'est du mauvais français, voilà tout.

Inter nous, chès gins qu'leus grands parents n'parlottent po autermint qu'in patois, y s'abus'tent vu qu'in des pus grands savants d'l'époque, Littré, dans la préface de son « Dictionnaire de la langue française », véritable monument, y nous dit : Les patois, dans l'opinion vulgaire, sont en décri et on les tient généralement pour du français qui s'est altéré dans la bouche du peuple des provinces. C'est une erreur ; les patois sont les héritiers des dialectes qui ont servi à la formation de la langue française.

Et Littré, dans son Dictionnaire, nous donne l'origine d'une quantité de mots dérivant de notre patois qui a formé la Langue d'oïl.

D'in aute côté, est c'que ch'n'est po in patois provençal que Mistral a chanté son immortelle Mireille !

Est c'qu'in n'a po vu pindant la djerre de 1914, les S'Timi du Nord endurer toutes les souffrances pendant des années entières, en chant le P'tit Quinquin. Certains sont tombés en fredonnant une dernière fois les airs en patois de leur pays !

Ah ! ce cher patois. In copagnon, qui habite la capitale, et qu'j'ai eu l'plaiji d'rincontrer y m'dijot :

— C'est si bon d'entendre parler notre patois lorsqu'on est loin de chez soi, même étant à Paris.

Chin qui m'a fait dire vin inne de mes pasquilles :

L'patois est à les paysans
Prope l'mém' qu'in dirot leu terre;
Y l'ont trouvé de leurs parents
Tout comme l'lait d'leu bonn' ma mère.

Vin les colonies, tcheu plaiji chucré pou nos soldats d'rincontrer d'z'afants d'leu z'indrot pou parler l'langache du pays natal.

In Amérique et in Australie, nos acheteux d'laine, pou n'po vinte la mèche à leus concurrents, y n'parl'tent foque insonne que leu patois.

Et pus, inter nous, accoutez chi tout bas à vou n'orelle : Est c'qui n'vaut po mi parler in bon patos qu'in mauvais français ?

Mais j'attinds in Monsi qui dit à min d'rire :

— Parler français, pourquoi ? à Paris on ne parle plus français, à qui la faute ? Défendons-nous le français ? Nous l'avons chassé de nos spectacles, de nos plaisirs, de nos mœurs. Nous nous sommes mis à baragouiner, nous-mêmes, en jargon international, barbare et baroque. Nous avons dansé des tangos, des fox-trot, des one step et des charlestons. Dans les sports, nous ne faisons usage que des mots anglais : football, sporting, club, match, challenge, basket-ball, upercut, knock-out et d'z'autes et acore d'z'autes.

Et pour l'écrire : Est c'qu'in n'a po vu derniremint vin in journal de Paris faire essin inne réclame pour un film de cinéma : « C'est une fantaisie ratafoulante et anti-intimidatoire ». Pauvre langue française !

Mais, chin qu'je n'peux po comprinte, ch'est que, même vin l'langage officiel, in s'serve des termes comme, supposition, « Les gueules cassées ».

Dire qu'in appelle essin les brafes poilus qui z'ont eu la face mutilée et qui sont défigurés pou l'restant d'leu jours! Y n'ont po mérité cha.

A vou mote, qu'in n'arot po su trouver in aute terme vin la langue française, qu'in dit si riche? Pas'que, vraimint, l'mot gueule cha s'dit in parlant des bêtes. Et tchan qu'in parle d'gueuler, d's'engueuler, d'dégueuler, cha n'est po fort prope. In patois, traiter inne sètchi d'sale djeule ch'est l'pus fort qu'in peut li dire, savez.

Acore inne aute affaire que je n'd'ervins po, ch'est d'avoir vu, comme dimanche passé, annoncer sus les journaux qu'un pou du ciel allait voler à Ronchin.

Est c'que, chi aussi, vin la langue française in n'arot po su trouver in aute terme que cha, allons, veyons? In pou ch'est de l'vermine et tchan qu'in traite inne sètchi d'pouilleux, ch'est dire que ch'est in malprope, in saligaud!

Traiter in avion d'pou ch'est auter cose que vin l'belle chanson qu'in tchantot apres la guerre et qu'in dijot vin l'refrain:

Sentinelle, ne tirez pas:
C'est un oiseau qui vient de France!

Et ch'n'est po assez de l'traiter d'pou; in dit qui vient du ciel.

Le Ciel, d'tèfos ch'est l'suprême et j'ai toudis aoui dire que ch'étot l'séjour des élus, des bienheureux. Et tout p'tit, sus les genoux de s'ma mère, in nous apprind qui faut toudis ète ben sache pour mériter d'aller au Ciel, l'Paradis comme in dit.

Quo qui a acore in autre Paradis, qui n'est po si beau, ben attindu, et que l'Broutteux a célébre vin s'pasquille du Paradis Terresse qui finit essin:

Ch'est à l'indrot d'la terre,
D'u qu'in s'rappelle des jours,
Qu'vin les bras de s'ma mère,
In dormot sus s'n'écours.
Ch'est vin s'majon d'naissance,
Tout plein d'souv'nirs d'enfance,
D'tous nos joies, nos amours.
Ch'est l'indrot de s'patrie,
Que jamais on n'oublie,
C'beau Paradis,
Ch'est sin pays!

Rapport au Ciel, j'vas vous raconter l'plan qui a arrivé à Mam'zelle Purificate qui avot pris les limeros à inne tombola et qui vot sus l'journal qu'in d'ses limeros étot sorti... ch'étot l'huit chint quater-vingt trois.

Mam'zelle Purificate, qu'ill' étot in train d'boire s'petite goutte de café, ill' manque de s'étronner; ses leunettes y tchètent jus d'sin nez... Ill' saute si rapite jus d'sin fauteuil que sin tchin « Coco », y s'met a abeyi tout sin pus fort et sin p'tit cat « Mimi », y tcheur invo par derire l'étufe...

Tout sin pus vite, ill' va vire s'vijine, Madame Bourlette, et li moute l'gazette.

— On peut dire que vous avez d'la chance ill' li dit s'vijine; j'ai déjà mis tant d'fois à la loterie, je n'ai jamais rien gagné.

— Moi non plus, ill' répond Mam'zelle Purificate, mais, pour une fois, j'peux bien avoir de la chance, il me semble.

— Ah! oui, ill' dit Madame Bourlette, je n'suis pas jalouse, le bonheur est fait pour les heureux et j'suis contente pour vous.

Et v'là Mam'zelle Purificate qui va erclamer sin lot.

— Assoyez-vous, Madame, qu'in li dit, il parait que vous êtes parmi les heureux?

— Oui, il parait, répond Mam'zelle Purificate in faijant risette.

— Voyons un peu... les numéro huit cent quatre-vingt trois, vous dites?

— Oui; le voilà!

— Madame, y dit l'employé, vous avez gagné le ciel...

— J'ai gagné le ciel!!

— Oui, vous avez gagné le ciel... de lit.

Y s'in va à l'plache à côté et rapporte in vi ciel de lit tout musi et l'donne à Mam'zelle Purificate qui s'in va in portant par deseure s'tête l'ciel à bras raites!

Acore hureux que l'Broutteux n'l'a po su.

Jules WATTEEUW.

— L'ex-kronprinzessin Cécile, accompagnée de sa fille la princesse Cécile et de deux dames de compagnie, est arrivée à Southampton, à bord du paquebot allemand « Europa », venant de Bremenhaven. Aucun détail n'est donné sur l'objet du voyage de la princesse qui a pris immédiatement le train à destination de Londres.

La séance d'ouverture du Congrès national des prisonniers et victimes civiles de la guerre, à Lille

(Ph. du J. de Rx.)

LES CONGRESSISTES SORTANT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LILLE

Samedi à 10 heures, s'est ouverte à Lille la première séance du Congrès des prisonniers et victimes civiles de la guerre, sous la présidence de M. Lengrand, député de l'Aisne.

M. Delval, président général, remercia les délégués présents, puis adressa l'expression des condoléances des congressistes à M. Delsart, député, président d'honneur, à l'occasion du deuil qui vient de le frapper, ainsi qu'au maire de Lille. Il remercia ensuite M. Lengrand de son dévouement à la cause des victimes civiles et développa le programme du Congrès.

M. Lengrand exposa à son tour le programme du groupe interparlementaire de défense des revendications morales des prisonniers civils.

M. Desprez-Potié rappela le pèlerinage des prisonniers à la manifestation de Tournai.

M. Delval engagea les prisonniers civils de guerre à s'unir pour l'obtention de la carte et rappela avec émotion ce que sont les prisonniers civils de guerre.

M. Coolen, adjoint au maire de Lille, parla au nom de la municipalité.

M. Carniaux, vice-président, exposa l'ensemble des revendications morales des prisonniers civils:

Citation collective à l'ordre de la nation des prisonniers civils, ratifiant leurs droits en raison de leur courageuse attitude pendant la guerre; attribution de l'insigne des blessés civils de la guerre; institution de la médaille du prisonnier civil de guerre; réouverture des dossiers pour l'attribution de la médaille de la Reconnaissance française et de la médaille des victimes de l'invasion; attribution de la médaille des évadés aux prisonniers civils évadés et, dans les mêmes conditions d'attribution de cette médaille, aux prisonniers militaires évadés; attribution de la croix de chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume à tous les prisonniers civils de guerre fusillés par l'ennemi; inscription sur les monuments aux morts de la guerre, dans toutes les communes, des noms des prisonniers civils de guerre décédés au même titre que les victimes militaires de la guerre; participation du Gouvernement à l'érection du monument du Souvenir aux prisonniers civils.

M. Lengrand intervint pour signaler la création d'une nouvelle distinction à l'usage exclusif des prisonniers civils de la guerre et remplaçant la médaille des évadés qui ne peut plus être obtenue.

Les congressistes se rendirent ensuite au Palais de la Bourse où plusieurs allocutions furent prononcées; puis les visiteurs parcoururent les locaux de la Chambre de Commerce. Un vin d'honneur termina la réception.

Vers 11 h. 30, les congressistes furent reçus à la Préfecture par M. Armand Guillon, qui assura les victimes civiles de la sollicitude de l'administration préfectorale et remercia particulièrement M. Delval qui lui remit une plaquette d'honneur de l'Association.

Les victimes civiles se rendirent ensuite à Roubaix-Tourcoing et rentrèrent à Lille vers 18 heures. Ils assistèrent à la réception organisée à l'Hôtel de Ville où plusieurs discours furent prononcés

La manifestation Trulin

Nous rappelons que c'est aujourd'hui, à 10 h. 30, que s'assemblera place de la Gare, à Lille, le cortège qui se rendra par les rues principales de la ville de Lille au monument Léon Trulin.

Le Comité d'honneur de cette manifestation est composé de M. le Préfet du Nord; du colonel Picot, président des Gueules Cassées; de M. Louis Delepoulle, président des « Amis de Lille », dont le groupement a été le réalisateur du monument qui s'élève avenue du [illegible]

La manifestation est placée sous le patronage de l'Association des [illegible] politiques, de l'Union nationale des Prisonniers et Victimes civiles de la guerre, des Amitiés Franco-Belges du Nord de la France.

De nombreux députés et sénateurs assisteront à la cérémonie, à laquelle participeront M. Armand Guillon, préfet du Nord et S. Em. le cardinal Liénart, évêque de Lille.

La Cour d'appel de Douai rendra son arrêt le 7 juin dans l'affaire Mariani

La quatrième chambre de la Cour d'appel de Douai a poursuivi samedi l'examen de l'affaire Mariani.

La journée a été consacrée aux plaidoiries. Les deux défenseurs de Paul Mariani sont à la barre. Me Francheschi, du barreau de Paris, parle le premier. Il rappelle d'abord une phrase de M. de Moro-Giafferi adressée aux jurés de la Seine:

— Si l'opinion publique est sur vos bancs, chassez-la comme une intruse.

Les magistrats de la Cour, dit-il, dédaigneront cette opinion.

L'avocat s'efforce de changer l'atmosphère pénible dans laquelle s'est déroulé le procès. Il rappelle les « états de service » de son client et s'efforce d'expliquer les écarts de sa vie privée.

Il s'efforce encore de rechercher si Mariani voulut, par son initiative, réaliser la plus belle affaire policière de sa vie ou tirer un bénéfice illicite du commerce des timbres fiscaux.

L'avocat, qui est Corse, fait ensuite un grand éloge des fonctionnaires originaires de l'Ile de Beauté.

Il explique l'attitude effondrée de Mariani au moment de son arrestation. Les trois témoins de la scène ont rapporté exactement les paroles prononcées par lui.

— Cet accord parfait semble suspect, conclut le défenseur. Cependant, on ne fit signer aucun procès-verbal au principal inculpé. M. Fressard a commis une bien fâcheuse omission. Les propos tenus par Mariani ont été déformés. Bref, la preuve de son forfait n'a pas été apportée, conclut Me Francheschi.

Me Guyonnet s'en rapporte à la plaidoirie de son confrère. Il se réserve seulement de répondre à l'argumentation du représentant du ministère public.

— Malgré toutes les déclarations contradictoires entendues hier, dit l'avocat général Vermullen, la situation n'est pas si confuse et inextricable qu'elle le paraît à première vue. Il me suffira de reprendre la route du juge d'instruction Thibaut. Nous sommes en présence d'une affaire de recel qui devait aboutir à une distribution de commissions importantes.

L'avocat général entre ensuite dans les détails de l'opération et évoque les déplacements des prévenus.

Les timbres fiscaux voyageaient avec la même facilité que ceux de la poste !

Une fois les faits exposés, M. Vermullen examine les moyens de défense présentés par les différents prévenus. La version d'une opération policière n'est pas admissible. Le policier n'a jamais songé à arrêter à Paris le détenteur des timbres. Il n'a pas davantage arrêté Rossi ou Casanova.

Quant à Mantéi, Pierre Mariani et Freddy, ils savaient que l'opération n'était pas régulière. Le ministère public retient la culpabilité de Freddy, qui était de connivence avec Paul Mariani.

Quant à Rossi, il paraît le plus sincère de la bande. L'avocat général n'insiste pas non plus sur le cas de Casanova.

M. Vermullen arrive enfin aux sanctions. En ce qui concerne Pierre Mariani, la peine qui lui a été infligée à Lille sanctionne justement son cas : il en est de même pour Mantéi. Casanova se trouve en état de récidive et la sanction doit être augmentée. Pour Rossi, l'avocat s'en rapporte à la sagesse de la Cour. Il n'envisage aucune mesure de bienveillance à l'égard de Freddy. Quant à Paul Mariani, les belles pages de son passé viennent sombrer dans le flot des renseignements recueillis sur son compte. Le Ministère public requiert contre lui toute la sévérité de la Cour et le maximum de la peine.

En quelques mots, Me Guyonnet répond au réquisitoire.

A l'audience de l'après-midi, Me Kah, défenseur de Casanova, parle le premier; il proteste contre le reproche adressé à son client de ne pas avoir de moyens honnêtes d'existence. Il discute les charges qui lui sont reprochées.

— Casanova n'est pas venu dans le Nord pour des timbres, mais pour y chercher de la cocaïne venant d'Anvers. Casanova n'est pas coupable, conclut Me Kah, et c'est par un fâcheux hasard qu'il a été mêlé à cette affaire de timbres.

Le défenseur de Freddy Leroux, Me Boyer-Chammard, demande à la Cour de tenir compte de la franchise et de la faiblesse de caractère de son client.

— Il ne s'est pas rendu compte, dit-il de sa responsabilité, il a cru à une opération régulière.

L'avocat évoque le retour de l'enfant prodigue. Ce n'est cependant pas au foyer paternel que Freddy sera accueilli; il partira pour une colonie lointaine pour y refaire sa vie. En résumé, l'avocat plaide le sursis.

Me Royer se demande quel fait grave peut être reproché à son client, Pierre Mariani. Ce dernier était repéré en raison de sa parenté avec l'inspecteur. Le Tribunal de Lille, a, dit-il, fait preuve de sévérité en lui infligeant un an de prison. L'avocat termine en plaidant l'acquittement ou le sursis.

Me Phalempin, défenseur de Mantéi, déclare d'abord qu'une plaidoirie retentissante en faveur de son client serait déplacée.

— Mantéi continue à croire, dit-il, que Paul Mariani était chargé d'une opération policière; il était persuadé que la prime dont il escomptait une part était licite. Mantéi, conclut Me Phalempin, mérite d'obtenir le sursis.

Me de Moro-Giafferi, l'avocat de Rossi, s'efforce d'anéantir les bruits qui ont circulé à propos de la vie de son client. Il demande à la Cour de faire preuve de modération et d'indulgence en sa faveur.

Me Allaert intervient enfin au nom de l'Etat et demande la confirmation du jugement de Lille quant au remboursement des 300.000 francs de timbres.

L'arrêt sera rendu le 7 juin, dans la matinée.

Les élections municipales de Roncq et de Wervicq

Le Conseil interdépartemental de Préfecture a pris les arrêtés suivants concernant les contestations formulées à propos des élections municipales :

A Wervicq-Sud, l'élection de M. Planteféve est annulée.

A Roncq, la protestation contre la rédaction du procès-verbal est rejetée

Un collégien est blessé par des détonateurs à Loos-lez-Lille

Un certain nombre de collégiens jouaient bruyamment dans la cour de l'Institut Saint-Vincent de Paul, situé boulevard de la République, à Loos.

Soudain un groupe se forma autour d'un collégien de seize ans et demi, M. Georges Loucheur, dont les parents habitent Tourcoing.

L'adolescent avait trouvé un curieux paquet, un paquet enrobé de toile fine — il s'aperçut par la suite qu'il s'agissait de toile de parachute de fusée. Ce paquet était assez lourd. Curieux, le collégien l'ouvrit. Il y avait la vingt-cinq bouts de tubes gros comme un protège-pointe, tubes de cuivre presque rouge, obturés aux extrémités.

Poussé par le démon de la curiosité le jeune homme examina en classe l'un des tubes qu'il explora avec une épingle.

Soudain une explosion se produisit, le détonateur — car c'en était un — avait sauté, enlevant deux doigts au jeune imprudent.

Le Parquet de Lille est descendu sur les lieux et a ouvert une enquête. On croit à un acte de malveillance.

Désormais, Lille est reliée à Bruxelles et au réseau aérien

Le premier voyage du trimoteur de la S.A.B.E.N.A.

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

En peu de temps, on peut le dire, la navigation aérienne est entrée dans les mœurs.

Avec le développement magnifique du réseau d'Air-France, qui s'étend jusqu'à nos possessions lointaines, avec les liaisons internationales assurées avec les lignes étrangères, le nombre des voyageurs par avion croît sans cesse.

C'est tellement plus rapide et plus pratique et dans des conditions remarquables de sécurité que l'on comprend aisément que l'on sacrifie trois ou quatre heures de chemin de fer pour effectuer le même trajet en moins d'une heure par la voie aérienne.

Un exemple entre mille de cette facilité des parcours aériens nous a été offert, hier samedi, par la Compagnie belge S.A.B.E.N.A., qui avait eu l'heureuse idée de convier les membres de la Presse du Nord, à bord de son trimoteur « Fokker » pour le premier service avec passagers, Lille-Bruxelles et retour.

C'était ce même appareil dont nous avions signalé l'arrivée la veille à Ronchin.

A 8 h., samedi matin, les invités par la « Sabena » se retrouvèrent à Ronchin. MM. Godstchalek, directeur de l'Exposition, et Schovaerts, directeur des services commerciaux de la Compagnie, se joignirent à nous pour passer dans les bureaux d'Air-France, qui représente à Ronchin les intérêts de la « Sabena ». Ce fut l'occasion pour nous de saluer l'agent général M. Fréval et les services de la douane, et de faire la connaissance de notre pilote, M. Coquyt, chef-pilote de la Compagnie et l'un des meilleurs aviateurs de Belgique. Avec un bon gros rire, Coquyt nous dit :

— Je vais passer au-dessus.

Ce qui signifiait qu'il allait « crever » le plafond de nuages qui cachait le ciel.

A 8 h. 35, après un essai au point fixe des trois moteurs de 230 C.V., l'appareil s'en alla au bout du terrain, tanguant sur ses énormes roues qui dansaient sur les sandows.

Quelques secondes après, il voguait en plein ciel, emmenant dix personnes : le pilote et le mécanicien-radio, six journalistes et les deux directeurs de la « Sabena »...

Puis, Coquyt fit comme il l'avait dit et mena l'appareil à 1.200 mètres, au-dessus de la mer de nuages, en plein soleil, entre l'azur du ciel et les immaculées boursouflures d'ouate blanche...

Une éclaircie nous fit deviner Tournai et l'appareil ne traversa le coupe-de-nuages qu'au-dessus de l'aérodrome de Bruxelles-Haren, merveilleusement guidé par les radiophares et tous les services de communications par T.S.F. données au radiographe du bord.

Sous le plan, Bruxelles se rapproche et voici l'immense aéroport de Haren où, à notre descente d'appareil nous sommes chaleureusement accueillis par les directeurs des services de la Sabena.

Nous avions mis exactement 26 minutes pour aller de Lille à Bruxelles, alors que par tout autre moyen...

A peine avons-nous le temps de nous extasier sur la très belle aérogare de Haren qu'une voiture nous emmenait à l'Exposition où nous fûmes traités de façon charmante au « Canterbury », par la Sabena et M. Van Gelder, directeur de l'exploitation à l'Exposition.

Un délégué de la Sabena, M. Baldon, fut notre cicerone au cours de cette journée délicieuse passée à l'Exposition et, comme nous étions encore sous le signe de la vitesse, les heures nous parurent trop courtes...

A 17 h. 30, de retour à Haren, la visite des hangars et du formidable équipement de la Compagnie permit d'admirer les plus belles unités de la flottille, dont deux « Savoia ».

Puis, un appareil, du même type que celui qui nous transporta le matin, nous accueillit, piloté par M. Closset, et dans un ciel idéalement pur, cette fois, mit le cap sur Lille, naviguant entre 400 et 600 mètres.

Confortablement calés dans nos sièges de cuir, nous vîmes venir Ronchin trop vite... Mais hélas! les plus beaux enchantements ne résistent pas à l'horaire... et devant de nombreux curieux, le gros avion se posa impeccablement.

Désormais, tous les jours, sauf le dimanche, le service régulier fonctionne: départ de Lille à 8 h. 25; arrivée à Bruxelles à 9 h. 10; départ de Bruxelles à 18 h. 40; arrivée à Lille à 19 h. 25.

Le 15 juin s'ouvrira un service jusqu'à Ostende.

UN PRINCE ARABE EST REÇU A L'ÉLYSÉE

LE PRINCE SAOUD, PRINCE HÉRITIER DE L'ARABIE SAOUDIENNE ET SA SUITE APRÈS LEUR RÉCEPTION PAR M. LEBRUN. (Stella Presse.)

L'ENTRÉE DES CYCLISTES EN BELGIQUE

Nous avons publié le 22 mai, une note émanant du ministère belge des Finances qui autorise jusqu'au 15 novembre 1935, l'entrée des cyclistes en Belgique sans formalités douanières.

Des lecteurs ont ont écrit pour nous signaler que malgré cette note, on leur a refusé l'entrée en Belgique sans carte « Nord Touriste ».

Renseignements pris, nous pouvons confirmer l'exactitude de la note du ministère et il n'est plus besoin de carte « Nord Touriste » pour le passage en Belgique. Si des bureaux n'ont pas encore été informés, ils ne peuvent tarder à l'être.

Mais, il est tout de même une formalité qui subsiste, c'est la justification de l'origine française de la bicyclette. Le cycliste doit être porteur d'une pièce, facture ou autre, qui permette de contrôler l'origine.

De plus, la gendarmerie belge peut toujours exiger la production des cartes d'identité personnelle.

Des Polonais sont arrêtés à Rouvroy pour vols et cambriolages

La gendarmerie de Rouvroy vient d'arrêter et de faire écrouer à la prison d'Arras une bande de Polonais coupables de vols et cambriolages assez importants commis dans la région minière.

Ces Polonais demeurent tous à Rouvroy. Ce sont les nommés Mikolajack Dombrowski, Bodanski, Morkowski et Wolosczak Klewies.

Un autre individu, Growski Grzegs 35 ans, est en fuite.

Une perquisition à la « Solidarité française »

Paris, 1er juin. — M. Badin, commissaire à la police judiciaire, a perquisitionné sur mandat de M. Larricq, juge d'instruction, au siège de la « Solidarité française », qui a publié, dans un numéro spécial, un article de M. Jean Renaud dans lequel celui-ci déclarait que la Patrie était en danger, que le peuple devait se réveiller et protester en masse. De nombreux numéros ont été saisis au siège, 27, rue Drouot, chez l'imprimeur, à la poste et dans les kiosques.

M. Jean Renaud et le gérant du journal seront poursuivis en vertu de la loi de 1849 pour provocation aux attroupements.

Le jeune Georges Weyerhauser est retrouvé

Tacoma (Etat de Washington), 1er juin. — On a retrouvé sain et sauf Georges Weyerhauser, 9 ans, fils du multimillionnaire de l'industrie du bois, enlevé le 24 mai et pour lequel les bandits avaient réclamé une rançon de 200.000 dollars.

Les ravisseurs laissèrent l'enfant dans un bois, près d'un endroit habité. L'enfant trouva rapidement une maison dont les habitants prévinrent immédiatement la police de Tacoma.

L'enfant a déclaré que les bandits le gâtèrent bien, avec beaucoup d'argent et lui donnèrent un dollar avant de le quitter. Il a ajouté que la rançon réclamée avait été payée.

Le jeune Georges Weyerhauser a déclaré aussi que ses ravisseurs étaient le bandit Alvin Karpis et deux des membres de sa bande. Karpis enleva le banquier Bremer de Saint-Paul, dans le Minnesota, qu'il relâcha contre 200.000 dollars. C'est la même somme qu'il exigea comme rançon du jeune Weyerhauser.

L'ARRESTATION DE FAUX MONNAYEURS

Vesoul, 1er juin. — Après l'arrestation à Saint-Thibault (Côte-d'Or), de faux monnayeurs habitant Vesoul, M. Albert Boiget, 61 ans, et son fils, René Boiget, 34 ans, contremaître dans une fonderie vésulienne, le Parquet de Vesoul a procédé à des perquisitions.

Au domicile de Boiget père, on a retrouvé 300.000 francs de titres et 50.000 francs d'argent. On n'a rien trouvé à Scey-sur-Saône. A la fonderie, dans le bureau de René Boiget, on a découvert un matériel de précision pour clichage. Enfin, au domicile de René Boiget, on a trouvé un attirail complet de faux monnayeur.

Lors de leur arrestation, les faux monnayeurs transportaient dans leur voiture, dix mille francs environ, de fausses pièces, un revolver, un fusil de chasse, des munitions et un matériel de camping.

Depuis plusieurs mois, Boiget père et fils inondaient Vesoul et même la Franche-Comté de fausses pièces de dix et vingt francs.

— Le roi d'Angleterre souffre actuellement d'un léger refroidissement. Les médecins lui ont conseillé de garder la chambre.